

08.2024

# INVESTIR DURABLEMENT STRATÉGIE CLIMATIQUE

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Objectifs</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Mesures</b>	<b>2</b>
3.1	Exclusions	2
3.2	Intégration du CO <sub>2</sub> e dans les titres	2
3.3	Intégration du CO <sub>2</sub> e dans l'immobilier	3
<b>4</b>	<b>Engagement, dialogue et exercice du droit de vote</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>Transparence et compte-rendu</b>	<b>3</b>

## 1 Introduction

Le changement climatique représente l'un des plus importants défis de notre époque avec des conséquences profondes pour l'environnement, la société et l'économie. C'est pourquoi le changement climatique représente un défi considérable pour la Pax Asset Management SA responsable des fonds confiés par les clients en vue d'effectuer des placements à long terme. La stratégie climatique de la Pax AM vise à identifier, voire à gérer, les risques et les opportunités liés au changement climatique dans les placements et à contribuer positivement à la protection du climat. La stratégie climatique fait partie intégrante de la stratégie de durabilité titres et immobilier et tient compte aussi bien des aspects financiers qu'écologiques et sociaux.

En tant que gestionnaire d'actifs, la Pax AM a pour tâche de défendre les intérêts de ses clientes et clients (Asset Owner), de minimiser les risques et d'obtenir un rendement stable à long terme. Cela demande une gestion minutieuse des placements qui exige de la Pax AM de tenir compte des risques et opportunités liés au climat dans les décisions d'investissement. La Pax AM se conforme au principe de la double matérialité qui englobe la réalité (matérialité) aussi bien financière qu'écologique et sociale du changement climatique.

- **Matérialité financière:** se rapporte à l'influence de facteurs climatiques sur les entreprises et, par là même, sur les placements confiés. En font partie les risques physiques (p. ex. vagues de chaleur, sécheresses) et les risques de transformation (p. ex. mesures politiques de réduction des émissions).
- **Matérialité écologique et sociale:** décrit l'influence de nos placements sur le climat et la société y compris les répercussions indirectes sur nos assurées et assurés. La Pax AM s'est associée à d'autres investisseurs ayant des objectifs similaires afin de mettre en commun les intérêts et de façonner l'avenir ensemble. La stratégie climatique repose, entre autres, sur les exigences et conventions suivantes:
  - Principles of the Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
  - Swiss Climate Scores – transparence des meilleures pratiques concernant la compatibilité climatique des investissements

## 2 Objectifs

La stratégie climatique de la Pax AM poursuit deux objectifs:

- **Transparence:** La Pax AM veut montrer la façon dont elle gère les risques liés au climat et établit régulièrement des rapports à ce sujet dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de durabilité. La transpa-

rence créée de la confiance et permet au grand public d'évaluer les mesures amorcées et de suivre les progrès.

- **Mesures:** La Pax AM a défini des mesures pour gérer les risques liés au climat. La Pax AM examine ces mesures en permanence et les adapte si besoin est afin de pouvoir réagir à l'évolution du contexte et des connaissances scientifiques sur le changement climatique. La Pax AM poursuit une stratégie climatique qu'elle met en œuvre de manière progressive et équilibrée afin de garantir une prise en compte effective des risques et opportunités liés au climat dans la gestion des actifs, sans pour autant compromettre les caractéristiques de rendement et de risque du placement.

## 3 Mesures

La Pax AM agit en s'alignant sur l'Accord de Paris afin d'atteindre les objectifs climatiques (c.-à-d. la limitation de la hausse des températures). Pour ce faire, la Pax AM poursuit une série de stratégies et de mesures qu'elle met en œuvre à divers niveaux du processus d'investissement.

### 3.1 Exclusions

Les exclusions constituent un instrument essentiel pour réduire les risques liés au climat et faire concorder le placement avec les objectifs climatiques mondiaux. La Pax AM exclut les placements suivants:

- entreprises qui réalisent plus de 10% de leur chiffre d'affaires avec du charbon, le pétrole non conventionnel, le gaz ou d'autres énergies fossiles.
- fonds cibles et stratégiques qui investissent plus de 10% de leur valeur de marché dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz ou d'autres énergies fossiles.
- Émetteurs souverains qui n'ont pas ratifié l'accord de Paris ou qui font partie des 10% de pays ayant la plus mauvaise intensité carbone (mesurée en tonnes de CO<sub>2</sub>e émises par million d'euros de PIB).
- acquisition de biens immobiliers dont les systèmes de chauffage ou d'eau chaude ne peuvent pas passer d'énergies fossiles à des énergies renouvelables.

### 3.2 Intégration du CO<sub>2</sub>e dans les titres

Lors de l'évaluation de placements, la Pax AM tient également compte de leur impact sur le climat. Cela inclut l'analyse des émissions de CO<sub>2</sub>e des entreprises et les stratégies de celles-ci pour réduire leurs émissions. L'objectif en matière de CO<sub>2</sub>e constitue de ce fait un paramètre de pilotage stratégique au niveau du portefeuille. La Pax AM oriente son activité d'investissement sur une diminution constante des émissions de CO<sub>2</sub>e. La Pax AM tient compte des données relatives aux scopes 1

(émissions directes de la production propre ou contrôlée), 2 (émissions indirectes causées par l'énergie achetée et nécessaire à la production) et 3 (émissions indirectes des secteurs d'activité en amont et en aval) et fixe une valeur cible définie (réduction) pour le paramètre de contrôle par portefeuille. Tous les ans, la Pax AM réduit cette valeur cible d'un pourcentage afin d'atteindre les objectifs à long terme de l'accord de Paris sur le climat.

### **3.3 Intégration du CO<sub>2</sub>e dans l'immobilier**

L'accent est mis sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e dans le portefeuille immobilier. Ce faisant, la Pax AM vérifie les mesures prises pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>e (scopes 1 et 2 ainsi que consommation d'électricité des locataires) au niveau des biens et du portefeuille. La Pax AM développera en permanence la part de bien-fonds utilisant des énergies renouvelables jusqu'en 2040, ce qui signifie que, lors de rénovations de chauffage, la Pax AM mise sur des énergies renouvelables lorsque cela est possible et utile. Pour les nouvelles constructions et les rénovations, la Pax AM privilégie des matériaux naturels et moins énergivores dont la fabrication ne repose pas sur des sources d'énergie fossiles. La Pax AM parviendra ainsi à une décarbonisation continue de son portefeuille immobilier d'ici 2040.

## **4 Engagement, dialogue et exercice du droit de vote**

Un engagement actif et le dialogue avec les dirigeants constituent des outils efficaces pour motiver les entreprises à agir durablement. En collaboration avec d'autres investisseurs, la Pax AM dialogue de façon collaborative avec des entreprises sur des questions climatiques spécifiques et exerce son droit de vote conjointement avec d'autres investisseurs. La Pax AM est convaincue que seul le fait d'unir ses forces permet d'exercer une influence significative afin de responsabiliser des entreprises et de mettre en place des mesures efficaces de protection du climat.

## **5 Transparence et compte-rendu**

La transparence est primordiale pour gagner et conserver la confiance des parties prenantes. C'est pourquoi la Pax AM rend régulièrement compte des avancées et des mesures concernant la protection du climat. Cela comprend la publication des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ainsi que la mesure des émissions de CO<sub>2</sub>e des portefeuilles, la publication des courbes de réduction des placements immobiliers au niveau du portefeuille et les principales mesures de réduction des émissions mises en œuvre ou prévues.